



HAL
open science

Qualité, intégrité, RSU : trois notions en système

Romain Pierronnet

► **To cite this version:**

Romain Pierronnet. Qualité, intégrité, RSU : trois notions en système. Les cahiers de l'école qualité de QUARES, 2023, 9, pp.55-65. hal-04357219

HAL Id: hal-04357219

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-04357219v1>

Submitted on 21 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Qualité, intégrité, RSU : trois notions en système

Regard par les cités

Dr Romain PIERRONNET¹

Ingénieur de recherche, CEREFIGE, Université de Lorraine

Résumé

Outre les processus politiques des réformes successives du paysage français de l'ESR intervenues depuis quinze ans, différentes notions et activités sont progressivement déclinées et prises en charge par les établissements : assurance qualité, responsabilité sociale et intégrité scientifique en constituent trois exemples qui, s'ils peuvent apparaître disjoints de prime abord, peuvent néanmoins être appréhendés comme « les trois faces d'une même pièce ». En partant de la genèse et du sens des actions conduites autour de ces trois domaines, nous en proposons une lecture systémique afin de discuter des conditions nécessaires à leur bonne articulation, ainsi que des enjeux sous-jacents pour les organisations académiques.

1

Introduction

En intitulant « Qualité et responsabilité sociétale en recherche et en enseignement supérieur » la 19^{ème} édition de son école inter-organismes, l'association QuaRES (Association pour la Qualité en Recherche et Enseignement Supérieur) proposait en 2021 d'opérer une jonction entre deux notions managériales dont les institutions académiques s'emparent progressivement depuis les dernières décennies, dans un paysage en transformation systémique à l'échelle nationale comme mondiale.

Dans cet article, nous revenons tout d'abord sur les principales transformations qui ont pu sous-tendre le développement de ces activités nouvelles au sein des universités françaises, auxquelles nous proposons d'ajouter les initiatives prises en faveur de l'intégrité scientifique. En effet, nous discutons de la manière dont cet enjeu singulier peut justement être interprété à l'interface entre les approches issues de la Qualité et les enjeux de RSU. Ainsi, après avoir présenté chacune ces trois notions et le sens qu'elles revêtent en contexte universitaire, nous discuterons de leur articulation et montrerons en quoi leur institutionnalisation résonne avec les transformations systémiques des organisations académiques.

Enfin, afin de mettre ces transformations en perspective, nous proposons de les qualifier en mobilisant le cadre des « cités de justification » [1] afin d'en tirer à la fois des points de tension et d'attention pour les réformateurs, ainsi que des orientations afin de donner du sens à l'articulation entre Qualité et RSU dans les universités françaises.

Retour sur un siècle de transformations de l'ESR

Si l'histoire et la sociologie des sciences offrent une lecture conjointe des principales transformations vécues par le secteur académique, ces deux disciplines permettent également de mettre des mots sur les caractéristiques des universités ainsi que sur les représentations associées. Par exemple, remonter au moyen-âge permet de convoquer la notion de « franchise universitaire », initialement d'inspiration religieuse et en vertu de laquelle les universités jouissaient d'une certaine indépendance en vertu des libertés académiques [2]. En effet, lieux d'élaboration de connaissances nouvelles par la recherche ainsi que de leur transmission par la formation des étudiants, les universités doivent pouvoir offrir un cadre d'autonomie intellectuelle propice à cet égard.

Plus récemment, le modèle dit « d'université à la Humboldt » [3] rend notamment compte d'universités organisées, au XIX^{ème} siècle, autour de la liberté d'enseigner et de chercher, en liant étroitement les deux activités. Dans ce « Mode 1 » de la production des connaissances [4], l'État et la

puissance publique sont alors les garants d'une autonomie des universitaires qui supposait par ailleurs que leurs travaux ne soient pas influencés par leur éventuelle ou nécessaire applicabilité dans le monde socio-économique. De tels principes politiques ont naturellement des traductions et des conséquences opérationnelles et managériales dans la conduite des affaires universitaires, à commencer par la mise en œuvre de l'activité de recherche. R.K. Merton [5,6] en tire ainsi en 1942 quatre principales normes censées régir le processus de recherche scientifique : le Communisme (la science est un bien commun), l'Universalisme (les méthodes d'élaboration de la connaissance scientifique ne doivent pas dépendre de considérants personnels, par exemple de nature politique ou religieuse), le Désintéressement (le chercheur n'est pas directement intéressé à l'obtention de résultats) et le Scepticisme Organisé (pour être scientifique, un résultat doit être soumis à un examen critique par les pairs et est en permanence susceptible de l'être de nouveau).

Ce « CUDOS » a néanmoins eu à se heurter aux grandes transformations des sociétés et des économies occidentales durant le XXème siècle, entre révolutions industrielles, guerres mondiales et démocratisation de l'accès à la connaissance, au point qu'un « Mode 2 » de production des connaissances apparaît pour désigner un changement de paradigme : les connaissances n'ont plus uniquement vocation à être produites pour la science elle-même, mais également en réponse aux attentes et besoins de l'environnement social, politique ou économique des universités. Si ce glissement conduit à la formalisation du modèle dit de la « Triple hélice » [7] associant universités, État et monde économique (renvoyant également à l'économie de la connaissance au cœur de la « Stratégie de Lisbonne » [8]), il se prolonge encore aujourd'hui avec la description, cette fois, d'une « Quintuple hélice » [9] : d'une part, les universités ont désormais vocation à contribuer à la diffusion et à la démocratisation du savoir (quatrième hélice et « Mode 3 » [10]) et, d'autre part, aux défis et transitions contemporaines, sociales et écologiques notamment (cinquième hélice).

Ces deux nouvelles « hélices » peuvent être illustrées au travers d'exemples des tensions qu'elles suscitent. En proposant un « indice Kardashian » (rapport entre le nombre d'abonnés d'un chercheur sur le réseau social Twitter et le nombre de ses citations d'articles scientifiques), Neill Hall [11] a par exemple pointé ironiquement les limites et paradoxes de la surmédiatisation de la recherche au dépend de la production de connaissances éprouvées et de qualité. La cinquième hélice, quant à elle, peut être illustrée en considérant par exemple l'engagement des universités en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse de la transformation de leurs pratiques de gestion (mise en œuvre d'Agendas 21, politiques de marchés publics responsables) voire de l'orientation de leurs activités de recherche

vers les enjeux écologiques, le tout dans le cadre de politiques désormais qualifiées de Responsabilité Sociale des Universités (RSU) [12].

Ces évolutions dans le rôle attendu des institutions académiques ont également trouvé une traduction dans leurs modèles organisationnels. Classiquement catégorisés parmi les « bureaucraties professionnelles » [13], les universités ont également été caractérisées comme caractéristiques des « anarchies organisées » [14,15], où la prise de décision est rendue difficile par la grande autonomie interne des parties prenantes et leur faible interdépendance (*loosely coupled* - [16]). La recherche a néanmoins montré, en partie dans une perspective contingente [17], que ces transformations issues de l'environnement avaient des conséquences sur le management des établissements. En France, on relève ainsi le rôle structurant de la mise en place des contrats d'établissements [3] dans l'émergence d'universités de plein exercice plutôt que de facultés disciplinaires, en dépit de la portée stratégique et faiblement différenciée du contenu de ces contrats [18]. Cette lecture néo-institutionnaliste des transformations du paysage amène à souligner le rôle d'entrepreneurs de certains acteurs, notamment dans le cadre des politiques de site [19] ou des fusions [20]. Mais c'est aussi du point de vue des managers que se jouent ces transformations, avec une professionnalisation grandissante dont témoigne la consolidation d'associations professionnelles organisées par métiers, à l'image de QuaRES. Les réformes du secteur académique constituent ainsi autant d'opportunités pour certains groupes professionnels, « entrepreneurs du management » [21], auxquels elles peuvent profiter afin de leur permettre de faire valoir leurs compétences. Ces communautés professionnelles se développent en particulier dans un contexte où se renforce une autonomie des universités qui passe en partie par une centralisation de leur fonctionnement [22], au risque d'éloigner les services centraux des laboratoires et composantes d'enseignement [23].

Souvent qualifiées de « managérialisation » des universités (alors qu'il s'agirait plutôt d'un changement de pratiques managériales), ces évolutions ne sont pas sans questionner l'autonomie des universitaires ainsi que leurs identités professionnelles [24]. Celia Whitchurch propose d'ailleurs [25] de rendre compte d'une porosité grandissante entre enseignants chercheurs et personnels de soutien, au travers de la notion de *third space professionals* (« professionnels du troisième espace ») désignant l'apparition de profils hybrides à l'interface entre les deux catégories usuelles de personnels universitaires. Pour l'auteure, au-delà du développement de nouvelles missions et activités dans les établissements, il s'agit également de les intégrer à leurs activités fondamentales de formation et de

recherche, en leur donnant du sens dans ce contexte. C'est en particulier le cas des trois enjeux dont nous proposons de traiter ici : la qualité, la RSU et l'intégrité scientifique.

Trois notions, un système ?

Il importe en premier lieu de définir ces trois notions, à commencer par la qualité. Dans la mesure où le déploiement des pratiques d'assurance qualité dans les universités et le secteur académique [26,27] s'opère fréquemment en référence aux termes de l'ISO, nous retiendrons ici comme définition de la qualité « *l'aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques d'un objet à satisfaire des exigences* » [28]. Cette définition apparaît large au sens où elle peut s'appliquer à de nombreux objets et de nombreux domaines, y compris dans le secteur public en général et universitaire en particulier.

La responsabilité sociale des universités peut, quant à elle, être définie en première approche par référence à la définition donnée par l'ISO de la responsabilité sociale des organisations, en général [29] : « *responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société, prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois en vigueur tout en étant en cohérence avec les normes internationales de comportement est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations* ». Littéralement normative, cette définition peut néanmoins être déclinée aux organisations universitaires, ou être simplifiée comme renvoyant à la « *contribution des universités au développement durable à travers la réalisation de leurs activités et fonctionnements* » [30].

S'agissant, enfin, de l'intégrité scientifique, cette dernière peut être définie en citant l'un des textes d'application de la Loi de Programme pour la Recherche², qui a introduit pour la première fois la notion dans le Code de la Recherche avant qu'elle ne soit définie par l'un de ses textes d'application : « *l'ensemble des règles et valeurs qui doivent régir les activités de recherche pour en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux* »³. L'Office Français de l'Intégrité Scientifique (OFIS) en propose une description plus développée, en référence aux enjeux afférents : « *L'intégrité scientifique garantit [...] la fiabilité des résultats de la recherche, et d'assurer que chaque production*

² Loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur

³ Décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique, article 1

scientifique est établie selon les meilleurs standards de la démarche scientifique. Les collaborateurs en intra- ou en interdisciplinarité peuvent ainsi accorder une confiance réciproque à leurs productions respectives ; les citoyens et les décideurs peuvent mieux faire la distinction entre d'une part une connaissance élaborée par l'examen de faits et d'autre part une opinion établie a priori. Les prises de décision collectives sont éclairées et consolidées. » [31].

Ces trois notions ayant été définies, nous proposons à présent de montrer en quoi chacune d'elles s'inscrit dans un paradigme d'action distinct pour les organisations académiques, afin d'en discuter ensuite de la compatibilité. Pour ce faire, nous proposons de mobiliser le cadre des « cités de justification ».

Sept cités de justification

Au début des années quatre-vingt-dix, Luc Boltanski et Laurent Thévenot ont proposé [1] un cadre d'analyse destiné à identifier et caractériser les vecteurs d'accords entre les parties prenantes d'une organisation. En effet, partant du principe que l'action organisée d'un collectif suppose que ces derniers partagent un socle commun en vue d'agir d'une certaine manière, de *justifier* l'action. Ce faisant, les auteurs proposent une conceptualisation cherchant à dépasser l'opposition fréquente entre des explications centrées sur des normes culturelles (la culture comme cadre d'action), et les approches dites « d'agence » (*agency*) qui reposent notamment sur la recherche de maîtrise et d'échange de ressources (économiques, politiques, symboliques ...) par les individus. Les auteurs ont alors décrit l'existence de « conventions » que passent les acteurs des organisations, autour d'accords sur des objectifs et des valeurs communes associés à des représentations. Les auteurs ont ainsi décrit six [32], puis sept [33] « cités de justification » :

- industrielle : caractérisée par « l'efficacité, la productivité, la prévisibilité [et la] compétence technique » ;
- marchande : elle repose sur « la concurrence, l'échange de biens et de services dans un but de profit » ;
- civique : elle promeut « l'intérêt général, la solidarité, l'équité et la démocratie » ;
- domestique : elle s'appuie sur « la tradition et la confiance dans les relations longues » ;

- de l'opinion : elle est structurée par « la reconnaissance du plus grand nombre et le crédit accordé par l'opinion, autrement dit la célébrité et la notoriété » ;
- de l'inspiration : elle valorise « l'inventivité, l'imagination et la création »
- enfin, la cité par projets repose sur la recherche d'adaptabilité, de flexibilité, l'esprit d'initiative et l'autonomie de parties prenantes aptes à mobiliser des réseaux.

En nous appuyant sur la présentation de l'histoire des organisations académiques ainsi que sur leurs caractéristiques aux différents stades, nous proposons de relever (Tableau 1) plusieurs exemples de traces de chacune de ces cités dans les universités contemporaines.

Tableau 1 - Les universités : des organisations où coexistent plusieurs cités

Cités	Industrielle	Marchande	Civique	Domestique	De l'opinion	De l'inspiration	Par projets
Traces	Respect de normes disciplinaires de validité	Valorisation de la recherche et transfert des résultats auprès du monde économique	Sens du service public Démocratie universitaire Collégialité et évaluation entre pairs	« Patrons de labos » / Mandarinat	Confrontation et réception des résultats de la recherche dans le cadre du dialogue science-société	Valorisation de la créativité Figure du « grand savant » qu'il faut laisser travailler	Développement des logiques d'appels à projets (ANR, PIA ...) dans le cadre du « New Public Management » [34]

Appréhender les organisations universitaires au prisme des cités permet ainsi de les caractériser à la fois par des valeurs et des pratiques structurantes, mais aussi de pointer d'éventuelles tensions susceptibles de naître entre elles. Par exemple, tandis que la cité civique conduit à une gouvernance démocratique et collégiale animée par la recherche du bien commun, la cité marchande renvoie à la prise en compte d'enjeux économiques et d'intérêts particuliers qu'il s'agit de satisfaire. En outre, s'intéresser à ces tensions a d'autant plus de sens en remarquant que le nombre de missions du service public de l'Enseignement Supérieur n'a fait que s'accroître au cours du temps. De quatre en 2000,

elles sont en 2022 au nombre de six (ont été ajoutées l'orientation et la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, les rédactions des quatre premières missions ayant en outre été étoffées dans l'article L123-3 du Code de l'Éducation). Le constat est similaire pour les activités socio-économiques auxquelles contribuent les universités (article L123-2 : passage de trois à onze domaines). Si cet accroissement des attentes du législateur à l'égard des universités peut être analysé à l'aide du modèle de la triple puis de la quintuple hélice, présenté précédemment, cette diversification interroge nécessairement sur les tensions qui ont pu alors émerger.

Discussion

Ainsi et de la même manière, le développement des trois activités considérées dans cet article invite à discuter de à leur « cité d'origine » qu'aux tensions que leur introduction est susceptible de développer.

Tout d'abord, et parce qu'il vise, notamment, à développer la capacité des organisations à s'adapter et à répondre à des attentes, le domaine de l'assurance qualité peut être appréhender comme s'intégrant à la cité « par projets ». Néanmoins, sa mise en œuvre pouvant se faire dans une perspective normative, elle peut également, à certains égards, renvoyer à la cité industrielle. Ce faisant, les pratiques d'assurance qualité dans les universités peuvent renvoyer à des pratiques différentes qu'il serait utile d'étudier afin de déterminer à quelle cité les parties prenantes se sont attachées.

Quant à elle, l'intégrité scientifique renvoyant à des normes et à des standards de production de la connaissance scientifique, qui en garantissent la fiabilité, elle peut à la fois renvoyer à la « cité industrielle » telle que définie précédemment, ainsi qu'aux cités « inspirée » (comme renvoyant à un processus de création de connaissance nouvelle) ou « civique » (dans un cadre collégial, entre pairs, au service du bien commun). Renforcer l'intégrité scientifique de la recherche peut ainsi questionner des pratiques issues de la cité « marchande » (liens et conflits d'intérêts issus de la recherche partenariale, par exemple) ou « par projets » (les appels à projets pouvant par exemple être discutés en raison de leur effet « Mathieu » [35], désignant les limites épistémiques d'une approche consistant à sur-focaliser des moyens de recherche sur des objets ou des équipes).

Enfin, le développement de la Responsabilité Sociale des Universités positionne en particulier cette notion dans le champ de la « cité civique ». Développer la RSU positionne la recherche au service d'un bien commun plutôt qu'intérêts individuels ou économiques (cité marchande) et invite par

ailleurs à renforcer la médiation scientifique afin de permettre au plus grand nombre d'accéder aux résultats de la recherche. Ce faisant, des travaux de recherche validés par les pairs s'exposent au risque croissant d'une exposition à la *disputatio* démocratique, où les critères de jugement du réel sont différents de ceux de la sphère scientifique (cité de l'opinion). La pandémie de Covid-19 a illustré, de surcroît en contexte de crise sanitaire, les questions et difficultés soulevées par le dialogue science-société, notamment en matière d'intégrité scientifique, au point que l'Office Français d'Intégrité Scientifique y a consacré l'édition 2022 de son colloque annuel⁴.

Enfin, si ces quelques exemples montrent les tensions soulevées par la prise en compte d'enjeux nouvellement intégrés à la vie universitaire, il convient également de discuter brièvement de leur articulation et de leur compatibilité. En effet, appliquer les outils de l'assurance qualité à la recherche peut être appréhendé comme un levier en faveur de l'intégrité scientifique, destiné à renforcer le respect des standards qui fondent la validité des résultats des processus de recherche. En outre, le renforcement de l'intégrité scientifique constitue l'un des leviers de la confiance que la société peut accorder à la recherche [31], dans un cadre éthique et politique donné qui renvoie à la vision que les opérateurs de recherche développent vis-à-vis de leurs missions, de leur responsabilité et de la manière dont elles les déclinent au plan opérationnel. Enfin, ce positionnement éthique questionne, à l'inverse, le projet de ces organisations et donc, pas rétrocontrôle, les outils de l'assurance qualité qui se placent au service de ce projet.

Pour théorique qu'il soit, cet enchaînement vertueux invite à considérer la question de la gouvernance des établissements de recherche et d'enseignement supérieur : ces trois sujets sont-ils aujourd'hui appréhendés séparément ou en système ? En quoi participent-ils à un processus de construction (ou de déconstruction) du sens [36] pour les professionnels universitaires ? Répondre à ces questions suppose de poursuivre les efforts déjà entrepris en France et dans le Monde afin de continuer à offrir, par la recherche, une réflexivité utile aux réformateurs et aux managers universitaires, pourvu qu'ils en mobilisent ensuite les enseignements.

Bibliographie

1. Boltanski L, Thévenot L. De la justification : les économies de la grandeur. Paris: Gallimard; 1991.
2. Beaud O. Les libertés universitaires (I). Commentaire. 2010;129:175- 96.
3. Musselin C. La longue marche des universités françaises. Paris: Presses universitaires de France; 2001.

⁴ Le colloque peut être visionné sur la plateforme Youtube <https://www.youtube.com/watch?v=nhrI9t9xMJw>

4. Gibbons M, Limoges C, Nowotny H, Schwartzman S, Scott P, Trow M. *The New Production of Knowledge: The Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*. SAGE; 1994.
5. Merton RK. *The normative structure of Science. The sociology of Science*. The university of Chicago Press; 1942.
6. Saint-Martin A. *Le fondateur de la sociologie de la science. La sociologie de Robert K Merton* [Internet]. *La Découverte*; 2013 [cité 25 nov 2016]. p. 29- 52. Disponible sur: http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=DEC_SAINTE_2013_01_0029
7. Etzkowitz H, Leydesdorff L. *Emergence of a Triple Helix of university—industry—government relations. Science and Public Policy*. 1996;23:279- 86.
8. Bruno I. *À vos marques®, prêts cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Éditions du croquant, Paris, 2008. *Mouvements*. 2012;n° 71:36- 9.
9. Carayannis EG, Campbell DFJ. *Les systèmes d'innovation de la quadruple et de la quintuple hélice. Innovations*. 2017;173- 95.
10. Carayannis E, Campbell D. « Mode 3 » and « Quadruple Helix »: *Toward a 21st century fractal innovation ecosystem. International Journal of Technology Management - INT J TECHNOL MANAGE*. 2009;46.
11. Hall N. *The Kardashian index: a measure of discrepant social media profile for scientists. Genome Biology*. 2014;15:424.
12. Stadge M. *Pour une compréhension de l'institutionnalisation de la responsabilité sociétale des universités françaises : étude de cinq universités* [Internet] [These de doctorat]. Strasbourg; 2021 [cité 26 avr 2022]. Disponible sur: <https://www.theses.fr/2021STRAB017>
13. Mintzberg H. *The Structuring of Organizations: A Synthesis of the Research*. Prentice-Hall; 1979.
14. Cohen MD, March JG, Olsen JP. *A Garbage Can Model of Organizational Choice. Administrative Science Quarterly*. 1972;17:1- 25.
15. Musselin C. *Les universités sont-elles des anarchies organisées ? Désordre(s)*. Paris: Presses universitaires de France; 1997. p. 291- 308.
16. Weick KE. *Educational Organizations as Loosely Coupled Systems. Administrative Science Quarterly*. 1976;21:1- 19.
17. Saussois J-M. *École de la contingence. Repères* [Internet]. Paris: La Découverte; 2012 [cité 30 janv 2018]. p. 33- 52. Disponible sur: <https://www.cairn.info/theories-des-organisations--9782707173720-p-33.htm>
18. Goy H. *Politique contractuelle et stratégies universitaires : le rendez-vous manqué ? Gestion et management public*. 2015;Volume 3 / n° 4:65- 82.
19. Aust J, Crespy C. *Napoléon renversé ? Revue française de science politique*. 2009;59:915- 38.
20. Musselin C, Dif-Pradalier M. *Quand la fusion s'impose : la (re) naissance de l'université de Strasbourg. Revue française de sociologie*. 2014;55:285- 318.
21. Barrier J, Musselin C. *La réforme comme opportunité professionnelle ? Gouvernement et action publique*. 2015;127- 51.
22. Musselin C, Barrier J, Boubal C, Soubiron A. *Liberté, responsabilité ... et centralisation des universités, Liberté, responsabilité ... et centralisation des universités. Centre de Sociologie des Organisations - École Supérieure de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*; 2012.
23. Chatelain-Ponroy S, Mignot-Gérard S, Musselin C, Sponem S. *De l'opposition « politiques/administratifs » au clivage « centre/périphérie » : les divergences de perception des outils de mesure dans les universités. Politiques et management public*. 2013;30:495- 518.
24. Mignot-Gérard S, Sponem S, Chatelain-Ponroy S, Musselin C. *Kaleidoscopic collegiality and the use of performance research metrics. The case of French universities. High Educ* [Internet]. 2022 [cité 21 mai 2022]; Disponible sur: <https://doi.org/10.1007/s10734-022-00871-3>
25. Whitchurch C. *Shifting Identities and Blurring Boundaries: the Emergence of Third Space*

- Professionals in UK Higher Education. *Higher Education Quarterly*. 2008;62:377- 96.
26. Granier C, Mas L-Y, Finot L, Arnoux B, Pasqualini N, Dollé V. La démarche qualité dans la recherche publique et l'enseignement supérieur. Versailles: Éditions Quae; 2009.
27. Pierronnet R. L'assurance qualité, révélateur d'universités entrepreneuriales à la française. *Projectics / Proyéctica / Projectique*. 2018;23- 40.
28. ISO 9000. Systèmes de management de la qualité — Principes essentiels et vocabulaire [Internet]. 2015 [cité 25 mai 2022]. Disponible sur: <https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:9000:ed-4:v2:fr>
29. ISO 26000. Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale [Internet]. 2010 [cité 25 mai 2022]. Disponible sur: <https://www.iso.org/obp/ui/#iso:std:iso:26000:ed-1:v1:fr>
30. Sawasdikosol S. Driving Universities' Collaboration toward the New Era of Sustainable Social Responsibility. Penang, Malaisie; 2009 [cité 22 mai 2022]. Disponible sur: <https://www.semanticscholar.org/paper/Driving-Universities%27-Collaboration-toward-the-New-Moral/27ace500d5a1a1235b64d7abf9a766f2821cde39>
31. CoFIS. L'intégrité Scientifique en France : situation fin 2018 et feuille de route 2020. Paris, France: Conseil français de l'Intégrité Scientifique; 2018 déc.
32. Chiapello E, Boltanski L. Le nouvel esprit du capitalisme [Internet]. Gallimard; 1999 [cité 22 mai 2022]. p. 971. Disponible sur: <https://hal-hec.archives-ouvertes.fr/hal-00680085>
33. Eyraud C. Mesurer l'action publique par les indicateurs. *Systèmes de valeurs et jeux de pouvoir. Sociologie des outils de gestion*. Paris: La Découverte; 2013. p. 183- 96.
34. Hood C. A public management for all seasons ? *Public Administration*. 1991;69:3- 19.
35. Merton RK. The Matthew Effect in Science. *Science. American Association for the Advancement of Science*; 1968;159:56- 63.
36. Weick KE. The Collapse of Sensemaking in Organizations: The Mann Gulch Disaster. *Administrative Science Quarterly*. 1993;38:628- 52.

Romain PIERRONNET, Ingénieur de recherche
Équipe de recherche « Innovations et Dynamiques Entrepreneuriales »
CEREFIGE, Université de Lorraine
23-25 rue Baron Louis
54000 Nancy, FRANCE
romain.pierronnet@univ-lorraine.fr
Tél. 03 72 74 16 36